

*Assurance-chômage—Loi*

reuses de demeurer sur le marché du travail la possibilité de bénéficier des prestations d'assurance-chômage.

Et à ce moment-ci, monsieur le président, nous de l'opposition, et le Nouveau parti démocratique ainsi que le Parti Crédit Social du Canada, avons fait des offres, des représentations auprès du ministre au sujet de cet article en particulier. Nous croyons que ces personnes sont désireuses de rester sur le marché du travail. Et Dieu sait, monsieur le président, depuis que le gouvernement a fait connaître ses intentions, et déjà depuis quelques mois, et je suis convaincu que d'autres députés pensent la même chose, que des représentations ont été faites par ces personnes intéressées qui sont désireuses de rester sur le marché du travail et qui veulent bénéficier de l'avantage des prestations d'assurance-chômage. Et le député de Maisonneuve-Rosemont est un des rares députés du parti au pouvoir à faire connaître clairement son point de vue. C'est heureux, et je l'en félicite. Du côté de l'opposition, on n'a pas attendu à aujourd'hui pour le faire.

Depuis que cette loi a été présentée à la Chambre, nous demandons au ministre de réviser cette proposition, et j'ose espérer que d'autres députés en feront autant. Le député de Timmins (M. Roy) a fait quelques remarques très bien placées sur l'administration en général, et je crois qu'il est important que les députés quel que soit le parti qu'ils représentent fassent connaître au ministre qu'il y a une lacune et une proposition qui est inacceptable.

Alors, dans les circonstances, je me dois et je m'empresse, monsieur le président, de réclamer auprès du ministre une oreille attentive au sujet de cet article en particulier. Je crois qu'il est de mon devoir de demander au ministre, au nom de ces personnes, de réviser sa décision et de permettre à ces personnes qui sont toujours désireuses de rester sur le marché du travail de bénéficier encore une fois de l'assurance-chômage. Bien sûr qu'il faut aujourd'hui tenter de modifier une loi qui a déjà plus de 30 ans et qui a également connu certaines modifications. Je pourrais peut-être demander pourquoi une fois de plus nous sommes obligés de faire face à des crédits qui représentent des millions, plutôt des milliards, pourquoi sommes-nous obligés de chercher ces crédits et de tenter d'en faire payer de nouveau, dans la conjoncture actuelle qui est de plus en plus difficile, une proportion importante par le travailleur.

Comme je le soulignais tantôt, depuis 10 ans, en ce qui a trait au chômage, on a tenté de leurrer non seulement les députés mais tous les Canadiens, en parlant de lois qui devaient diminuer le taux de chômage. Je dois pourtant rappeler à la Chambre, et ce pour la dixième fois je pense, que nous sommes partis de 175,000 chômeurs en 1968 pour en arriver à 600,000 ou 700,000 aujourd'hui. Et je pense qu'on tente de nous faire accepter qu'on devra vivre avec un taux de chômage élevé, ce que nous n'acceptons pas, monsieur le président.

En tant que députés de l'opposition, nous devons réclamer du gouvernement des mesures beaucoup plus conséquentes que celles que nous avons connues jusqu'à ce jour. Il n'y a pourtant pas si longtemps, il y a à peine un an et demi, on avait des solutions, on allait freiner l'inflation et diminuer le taux de chômage du même coup. Ce sont des promesses qui ont été faites de façon formelle. On a gagné la confiance de la majorité des Canadiens mais, depuis quelques mois, compte tenu de la volte-face que doit faire le gouvernement sur plusieurs mesures, on se rend compte que sa crédibilité est mise à l'épreuve, et avec raison, monsieur le président.

La loi accuse encore des lacunes. C'est une loi totalement injuste pour le travailleur, et nous avons non seulement le

droit mais le devoir de demander au gouvernement de revenir à la raison et de présenter des mesures qui sont beaucoup plus applicables, plus justes et qui correspondent plus à la société juste qui nous a été vendue il y a déjà 10 ans, monsieur le président, et qui n'a pas été établie.

Je me permets de réclamer auprès du ministre une oreille attentive, une compréhension et une nature beaucoup plus humaine vis-à-vis des travailleurs, des personnes désireuses de rester sur le marché du travail, et de bénéficier en cotisant, comme tout le monde, à ce programme. Je pense que c'est de cette façon que le gouvernement pourra réussir non seulement à gagner la confiance du public, là n'est pas la question, mais à répondre aux besoins de ces Canadiens qui en ont tellement besoin.

Je reviens à la déclaration de l'honorable député de Maisonneuve-Rosemont qui disait tantôt qu'il sent que le public est inquiet, indisposé et qu'il en a assez de ces mesures qui ne correspondent pas aux besoins de la population. En tenant compte de la baisse de crédibilité du gouvernement, des critiques qui viennent du public et de l'opposition et qui sont de plus justifiées, il a décidé de demander au ministre, lui, et comment se fait-il qu'il soit le seul député ministériel qui a le courage de le demander, de réviser sa décision sur la proposition. Il est faux de penser, monsieur le président, qu'il peut être le seul député sur les banquettes ministérielles qui ait eu des représentations à faire dans ce sens. A mon avis, le temps est venu de prouver au public canadien que, même si on fait partie d'une équipe, on a quand même ce devoir sacré de ramener le ministre à la raison lorsqu'il a tort, monsieur le président. Je crois qu'il est important de le souligner.

Je profite donc de l'occasion qui nous est offerte, de l'invitation qu'il a faite au ministre, pour exprimer mes opinions. Je pourrais me servir, bien sûr, des témoignages de mes collègues, des opinions émises depuis quelques jours, mais je sais que, du côté ministériel, on pourra nous répondre: Bien sûr, vous êtes dans l'opposition, vous avez critiqué et vous vous limitez à critiquer.

Nous ne critiquons pas pour le plaisir de critiquer, nous demandons à corriger une loi qui, encore une fois, paraît et laisse paraître une injustice flagrante pour une certaine catégorie de Canadiens. C'est donc pour cette raison que nous continuons à livrer cette lutte, afin de prouver au ministre que nous avons raison, en espérant qu'il y aura d'autres députés que le député de Maisonneuve-Rosemont qui prendront position, tout comme lui l'a fait cet après-midi. A ma grande surprise, en quelques jours, c'est la deuxième fois que l'honorable député de Maisonneuve-Rosemont fait certaines critiques ou recommandations sévères au gouvernement qui sont justifiées.

La semaine dernière, alors qu'on parlait de contrôle des prix, il déclarait à la Chambre que les ministres eux-mêmes ne contrôlent pas les dépenses à l'intérieur du ministère. Comment s'imaginer, alors, qu'on puisse contrôler les prix et les salaires, si les ministres ne contrôlent pas leurs dépenses au sein de leur propre ministère? Ce n'est pas moi qui l'ai dit, c'est un ministériel. Aujourd'hui il revient à la charge en suppliant le ministre de corriger surtout cette partie.

● (1710)

J'insiste sur cet article, monsieur le président, parce que c'est lui qui incontestablement fait le plus de mal à ces personnes, et qui prouve que cet article est le plus injuste de cette loi. Il y a bien sûr des modifications. Nous ne demandons pas mieux que toute l'administration soit beaucoup meilleure qu'elle ne l'a été, que les prestataires aient